

# TFE : calendrier étudiants 2023-2024

## Dès la 2<sup>e</sup> année d'inscription en Master

### Généralités

**Dès septembre 2023** : prise de connaissance autonome du calendrier et du guide du TFE : [https://www.fmv.uliege.be/cms/c\\_4746542/fr/fmv-tfe](https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4746542/fr/fmv-tfe)

**6 novembre 2023 (avant 12h)** : date limite d'encodage des choix de domaines sur le site facultaire à l'adresse <http://www.facmv.ulg.ac.be/TFE/domaines>

**13 novembre 2023 (à partir de 12h)** : mise en ligne des attributions de tuteurs et début de la période de demande d'échange via la plateforme d'échange : <http://www.facvt.ulg.ac.be/tuteurs-TFE/>

Un tutoriel est disponible ([http://www.facvt.ulg.ac.be/intranet/videos/tuto\\_ETTFE.php](http://www.facvt.ulg.ac.be/intranet/videos/tuto_ETTFE.php))

**20 novembre 2023 (jusqu'à 12h)** : fin de la période d'échange de tuteurs

**22 novembre 2023** : mise en ligne des attributions définitives de tuteurs

Les étudiants sont encouragés à prendre contact avec leur tuteur afin de définir les lignes directrices de leur travail.

## L'année durant laquelle le TFE est inscrit dans le cursus de l'étudiant

### Généralités

**Dès septembre 2023** : prise de connaissance autonome du calendrier et du guide du TFE : [https://www.fmv.uliege.be/cms/c\\_4746542/fr/fmv-tfe](https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4746542/fr/fmv-tfe)

**Début décembre** : ouverture de la plateforme MatheO : <https://matheo.uliege.be/>. Vous pouvez vous connecter et commencer à déposer votre projet TFE, à écrire votre résumé et votre titre provisoires et modifiables jusqu'au dépôt définitif du 14/6/2024.

### Dates clés 1<sup>re</sup> session

**22 mai 2024 (avant 14 h)** : date limite de dépôt sur MatheO du **titre** de votre travail (en accord avec votre tuteur), d'un **résumé** et d'un **projet du TFE** provisoires et modifiables. Cette démarche est obligatoire pour les étudiants qui défendent en première session.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :

NOM\_Prénom\_TFE\_FMV\_juin2024\_provisoire

Ne pas valider le dépôt, simplement déposer ! Si vous validez, vous ne pourrez plus rien modifier.

**Veillez à envoyer suffisamment tôt vos relectures de TFE à votre tuteur (délais à fixer avec celui-ci).**

**14 juin 2024 (avant 14 h) :** date limite de dépôt et validation de la version définitive de votre TFE sur MatheO.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :  
NOM\_Prénom\_TFE\_FMV\_juin2024\_définitif

**Avant la défense orale :** selon les modalités de transmission déterminées avec votre jury, envoi d'un support informatique (PowerPoint)

**27 juin 2024 :** défense orale devant un jury (1<sup>re</sup> session)  
L'horaire des défenses orales sera établi par chaque jury

**28 juin 2024 :** défense orale devant un jury (1<sup>re</sup> session) pour le domaine « Elevage et Santé animale dans les Pays du Sud »

**28 juin 2024 :** réunion du comité pour l'attribution des Prix TFE (à titre informatif)

#### Dates clés 2<sup>e</sup> session

**7 août 2024 (avant 14 h) :** date limite de dépôt sur MatheO du titre de votre travail (en accord avec votre tuteur), d'un résumé et d'un projet du TFE provisoires et modifiables. Cette démarche est obligatoire pour les étudiants qui défendent en seconde session.

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :  
NOM\_Prénom\_TFE\_FMV\_août2024\_provisoire

Ne pas valider le dépôt, simplement déposer ! Si vous validez, vous ne pourrez plus rien modifier.

**Veillez à envoyer suffisamment tôt vos relectures de TFE à votre tuteur (délais à fixer avec celui-ci) surtout durant cette période de vacances.**

**28 août 2024 (avant 14 h) :** date limite de dépôt et validation de votre TFE sur MatheO. Cette version est définitive

Vous devez obligatoirement nommer le fichier de la façon suivante :  
NOM\_Prénom\_TFE\_FMV\_août2024\_définitif

**Avant la défense orale :** selon les modalités de transmission déterminées avec votre jury, envoi d'un support informatique (PowerPoint)

**6 septembre 2024 :** défense orale devant un jury (2<sup>e</sup> session).  
L'horaire des défenses orales sera établi par chaque jury

